

Pour une loi antimobbing

Malgré une prise de position commune des Chambres de commerce, des métiers et des salariés estimant qu'il n'y a pas lieu de légiférer en matière de harcèlement moral au travail, la matière faisant l'objet d'une convention entre les partenaires sociaux, la Mobbing asbl (Association contre le harcèlement moral et le stress au travail) continue à réclamer une loi antimobbing. Ne serait-ce que pour contrôler l'accord précité, pour la reconnaissance des victimes de harcèlement, la clarification de la valeur juridique des sanctions envisageables, la protection des témoins... Lors d'un débat parlementaire en juin dernier, les partis politiques s'étaient exprimés en ce sens.